

REF : A04056

OBJET : Déclaration de l'urgence de la question n°315

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant l'urgence à approuver la procédure d'appel d'offres restreint concernant la fourniture de denrées alimentaires pour la confection des repas des restaurants municipaux de la ville,

A L'Unanimité,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Déclare l'urgence pour la mise à l'ordre du jour de la question n°315 relative au marché public pour la fourniture de denrées alimentaires pour la confection des repas des restaurants municipaux de la ville.

le Maire